

# FICHE D'INSCRIPTION

À REMPLIR LISIBLEMENT



NOM ..... PRENOM ..... GRADE .....

Adresse .....

.....

.....

Code Postal ..... Ville .....

N° de licence .....

Date de naissance ..... Sexe (M/F) .....

Adresse mail .....

Tél port ..... Tél dom .....

Le professeur de judo sera responsable de l'enfant à partir du moment où l'enfant arrive dans la salle et uniquement pendant son cours.

**DROIT À L'IMAGE** ☐ En cochant cette case vous acceptez que l'image de l'adhérent puisse être utilisée et / ou diffusée à des fins promotionnelles par le Club ou l'Ecole de Judo (modalités disponibles sur demande ou sur le site)

**NOUVEAUTÉ !**

**KIMONO ENFANT  
ADIDAS**  
AVEC LOGO BRODÉ  
« ÉCOLES DE JUDO ... »

Signature des parents ou du tuteur légal précédée de la mention « lu et approuvé »



**06.73.24.31.51** (Franck)



**06.29.57.35.81** (Christophe)



franck\_lefebvre@hotmail.fr



Ecole de Judo Lefebvre & Darbelet



**3 COULEURS  
UNIQUE  
EN FRANCE !**



**RÉSERVÉ AU CLUB**

Comptabilité ☐

Panier ☐

Licence ☐

**POUR TOUS  
À PARTIR DE 3 ANS**



**ÉCOLES DE  
JUDO**  
LEFEBVRE & DARBELET  
TRANS-EN-PROVENCE



**FRANCE  
JUDO**  
CLUB AFFILIÉ

## TARIFS ET FICHE D'INSCRIPTION

**LICENCE + ADHÉSION AU CLUB**

**OBLIGATOIRE**

Par adhérent ..... 66 €

Chèque à l'ordre de  
Judo Club Trans-en-Provence



**COURS DE JUDO** (Tarif dégressif famille)

1<sup>er</sup> adhérent ..... 180 € ou 3 x 70 €

2<sup>ème</sup> adhérent ..... 160 € ou 3 x 60 €

3<sup>ème</sup> adhérent et + ..... 120 € ou 3 x 45 €

Chèque à l'ordre de  
Judo Club Trans-en-Provence

Possibilité d'échelonner le règlement en 3 chèques **remis à l'inscription** et selon les modalités suivantes :

- 1 chèque sera encaissé au comptant
- 1 chèque sera encaissé au 30 décembre
- 1 chèque sera encaissé au 30 mars

Le paiement en espèces est accepté  
uniquement dans sa totalité  
à l'inscription

Tout trimestre commencé est dû dans sa totalité.

Le paiement annuel ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

## PIÈCES À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT

**Pour les mineurs :** 1 ATTESTATION SANTÉ après avoir renseigné le QUESTIONNAIRE SANTÉ SPORT (QS-SPORT) (1) relatif à l'état de santé du mineur si toutes les réponses sont « NON ».  
**OU**  
1 CERTIFICAT MÉDICAL datant de moins de six mois attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du judo.

**Pour les majeurs :** 1 CERTIFICAT MÉDICAL datant de moins d'un an pour les nouveaux.  
**OU**  
1 ATTESTATION SANTÉ dans le cas d'un renouvellement de Licence si la personne majeure est en mesure d'attester avoir répondu « NON » à toutes les rubriques du QUESTIONNAIRE SANTÉ SPORT (1). Dans le cas contraire un CERTIFICAT MÉDICAL attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du judo en loisir ou en compétition datant de moins de six mois.

(1) Le QS-SPORT est strictement confidentiel et ne doit pas être remis au Club.

L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS POUR UNE INSCRIPTION EST DISPONIBLE EN SCANNANT LE QR CODE.



**SAISON  
2023 / 2024**

**INSCRIPTIONS TOUTE L'ANNÉE**

# HORAIRES

À CONSERVER PAR LES PARENTS

(1) NOUVEAU

|                               | LUNDI                              | MERCREDI                                                                                               | JEUDI                                  | SAMEDI                    |
|-------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------------|
| MATERNELLES<br>(3/5 ANS)      | TRANS-EN-PROVENCE<br>17h15 à 18h00 | TRANS-EN-PROVENCE<br>10h00 à 10h45<br><br>DRAGUIGNAN<br>16h45 à 17h30<br><br>LA MOTTE<br>17h30 à 18h15 | DRAGUIGNAN<br>17h15 à 18h00            | LA MOTTE<br>13h45 à 14h30 |
| PRIMAIRES<br>(6/11 ANS)       | TRANS-EN-PROVENCE<br>18h00 à 19h00 | TRANS-EN-PROVENCE<br>10h45 à 11h45                                                                     | DRAGUIGNAN<br>18h00 à 19h00            | LA MOTTE<br>14h30 à 15h30 |
| PRIMAIRES<br>(6/8 ANS)        |                                    | DRAGUIGNAN<br>13h45 à 14h45 (1)                                                                        |                                        |                           |
| PRIMAIRES<br>(6/11 ANS)       |                                    | LA MOTTE<br>18h15 à 19h15                                                                              |                                        |                           |
| ADO<br>(12/17 ANS)            | TRANS-EN-PROVENCE<br>18h00 à 19h15 |                                                                                                        | DRAGUIGNAN<br>18h00 à 19h00            |                           |
| 9/12 ANS ET +                 |                                    | DRAGUIGNAN<br>14h45 à 15h45<br>15h45 à 16h45                                                           |                                        |                           |
| ADO, ADULTES<br>(12 ANS ET +) |                                    | LA MOTTE<br>19h15 à 20h15                                                                              | TRANS-EN-PROVENCE<br>19h30 à 20h30 (1) | LA MOTTE<br>12h45 à 13h45 |

## NOMBREUSES ANIMATIONS POUR LES ENFANTS TOUTE L'ANNÉE

LES +

Stages pendant toutes les vacances scolaires, Tournois des Petits Samouraïs (compétitions entre nos 8 Ecoles de Judo et d'autres Clubs invités), spectacle de Noël, animation avec athlète de l'Equipe de France, passage de grades, gala de fin d'année, fête de fin de saison.



FRANCE  
JUDO

CLUB AFFILIÉ



06.73.24.31.51 (Franck)



06.29.57.35.81 (Christophe)



franck\_lefebvre@hotmail.fr



Ecole de Judo Lefebvre & Darbelet



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

À SIGNER

### Art 1 :

Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours ou à pénétrer dans le dojo pendant les séances.

### Art 2 :

Les enfants seront changés dans les vestiaires et attendront calmement le début de leur cours dans le couloir ou le lieu prévu à cet effet.

### Art 3 :

Les parents devront vérifier que les ongles des mains et des pieds soient propres et bien coupés afin d'éviter les griffures.  
Pas de barrette en fer dans les cheveux ! Les cheveux doivent être attachés et relevés et il est recommandé de retirer les boucles d'oreilles ou de les protéger avec un sparadrap.  
Un kimono propre est de mise.

### Art 4 :

Une gourde ou petite bouteille d'eau à garder au bord du tatami afin d'éviter les allées et venues aux toilettes.

### Art 5 :

Pour se rendre des vestiaires au dojo où aux toilettes, Il est obligatoire de porter des tongs ou crocs afin d'éviter de transporter les microbes des WC sur le tatami et de glisser.

### Art 6 :

Le professeur est déchargé de la responsabilité des enfants dès la fin du cours. Les parents doivent venir chercher les enfants à l'heure ou prévenir en cas d'empêchement afin que nous les gardions à l'intérieur du dojo.

### Art 7 :

Pour les plus grands, prévoir une petite trousse à pharmacie avec élastoplaste, bandage, pansements...

### Art 8 :

Tout licencié au club s'engage à respecter le règlement intérieur et toute autre consigne verbale ou affichée, ponctuellement ou définitivement émanant du club et/ou de la mairie.

LE .

SIGNATURE .



FRANCE  
JUDO  
CLUB AFFILIÉ

誠  
SINCÉRITÉ

敬尊  
RESPECT

友情  
AMITIÉ

自制  
CONTROLE DE SOI

勇氣  
COURAGE

名譽  
HONNEUR

謙虛  
MODESTIE

禮儀  
POLITESSE